

131- NOUVELLE VAL SONNETTE

DELIBERATION N° 2026 -07 DU

26-févr.-26

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **MONNET Brigitte, Maire,**
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice

2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

2025

	RESULTAT CA 2024	VIREMENT Au 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-76 962.08 €		-187 750.65 €	Dépenses 621 464.00 €	-547 731.00 €	-812 443.73 €
				73 733.00 €		
FONCT	823 402.91 €	171 969.08 €	327 581.29 €	Recettes		979 015.12 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

AVEC RESTES A REALISER

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	979 015.12 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		812 443.73 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		166 571.39 €
Total affecté au c/ 1068 :		812 443.73 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	
Déficit à reporter (ligne 001)		-264 712.73 €

Fait à Val-Sonnette

Le 26-févr.-26

Délibéré par Le conseil municipal

Le 26-févr.-26



Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 15
Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 18-févr.-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26/02/2026
et de la publication le 26/02/2026